

PRO JUSTITIA

Ordre de citer à signifier par un fonctionnaire de police

REFERENCES DES NOTICES

à 11 heures 04.

Vu l'article 645 du Code d'Instruction criminelle :

Nous,
Instance du

Substitut du Procureur du Roi près le Tribunal de Première

MANDONS et ORDONNONS à tous huissiers de justice, fonctionnaires de police, directeurs d'établissements pénitentiaires et représentants d'établissements pénitentiaires à ce cornpétents, de CITER directement



Avis de classement

de cette procédure ne justifie pas de poursuite pénale au motif que
appel à la loi a été suffisant pour faire cesser le trouble
elle infraction, je serais amené à reconsidérer ma décision et à eng
ression de mes salutations distinguées.

Fait au parquet le 1er octobre
Procureur de la République

NOTE AUX PERS.

PROCES-VERBAL CONVOCAATION EN JUSTICE

Le
A comparu

Paris 13ème

naissance :

Brigadier Chef de Police,
Judiciaire en résidence à
Suite :

sur instructions de
Instance de
al Correctionnel de

et pas prescription,
s, des signes ou des
des, des véhicules,
blique ou à la décoration
mission de service public.

avocat de votre choix ou co-
cion.



2015 du Commissariat de Police de

RAPPEL A LA LOI PAR
OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE

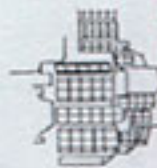
Monsieur

INVOCATION

vous êtes invité à vous n
430

Ref n°

Références à rappeler dans toute
correspondance



Tribunal de Grande Instance de
Pôle des procédures alternatives
et simplifiées - PPAS

URGENT







